

Question : Certains affirment que les parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sont en enfer et ils citent pour preuve un hadith authentique rapporté par Mouslim ?

Il faut savoir tout d'abord que ce sujet n'est même pas à aborder, car c'est un manque de décence et de respect envers le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). D'autre part, les savants ont divergé selon trois attitudes devant le sort réservé aux parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : certains s'en tiennent à l'interprétation littérale de ce hadith et d'autres semblables, mais non authentiques, rejetant l'argumentation qui va à son encontre, mais malgré tout ils considèrent comme interdit toute discussion à ce sujet. D'autres au contraire se sont abstenus de tout avis et préfèrent ne point se prononcer. D'autres enfin ont opposé à ce hadith des arguments contradictoires impliquant de ne pas le prendre en compte.

Souhayli dit dans son livre **Rawd Al Unuf**, après avoir abordé le hadith de Mouslim : « Il ne nous est pas permis de dire cela des parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), suite à ce que lui-même a dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **N'humiliez pas les vivants en insultant leurs morts** » et le verset : « **Ceux qui offensent Allah et Son Messager, Allah les maudit ici-bas comme dans l'au-delà [...]** » (Sourate 33 Les coalisés, verset 57) ».

Le juriste malikite, Al Qadi Abou Bakr ibn 'Arabi fut interrogé au sujet d'un homme qui avait dit : « Le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est en Enfer. » Il répondit que celui qui tient de tels propos devient un maudit, suite au verset du Qoran : « **Ceux qui offensent Allah et Son Messager, Allah les maudit ici-bas comme dans l'au-delà [...]** » Il ajouta : « Il n'est pas de plus grand affront que de prétendre que le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est en Enfer. »

Cheikh Taj Din Al Fakihani a dit : « Allah sait mieux ce qu'il en est du sort des Parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). »

Al Baji dit, dans son commentaire du **Mouwata** : « Certains savants affirment qu'il est interdit d'offenser le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), que l'argument soit licite ou pas. »

Ibn 'Asaker rapporte dans son livre d'histoire que Nawfal ibn Furat, l'un des sujets de 'Omar ibn 'Abdelaziz (qu'Allah l'agrée), fit le récit suivant :

« Un jour un haut fonctionnaire de Damas, réputé homme de confiance, employa au service de la ville un homme dont on soupçonnait que le père fut manichéen. Informé de cette nomination, le Khalife 'Omar (ibn Abdelaziz) convoqua le fonctionnaire et lui demanda : « Comment as-tu pu nommer un homme dont le père fut manichéen, pour gérer un domaine appartenant aux musulmans ? »

Le fonctionnaire répondit : « Qu'Allah affine le jugement de l'Émir des croyants ! Qu'ai-je donc fait de si grave ? Après tout le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) n'était-il pas qu'un incroyant ?! » 'Omar abasourdi s'écria : « Oh ! » Il se tu un instant puis reprenant ses esprits, il leva la tête et dit (à son entourage) : « Dois-je lui couper la langue ? Les mains et les pieds ? La tête ? » Se tournant vers le fonctionnaire, il lui dit : « Va ! Mais tant que je serais vivant plus jamais tu ne t'occuperas (des affaires des musulmans). »

Baihaqi a rapporté dans **Chou'b El Iman** selon Talq ibn 'Ali qui a dit : « J'ai entendu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dire : « S'il m'avait été donné de connaître mes parents ou l'un des deux, et que me trouvant en prière, même après avoir récité la Fatiha, ils auraient appelé : « Ô Mohammed ! » j'aurais répondu sur-le-champ : « Me voilà ! » » (L'un des rapporteurs est considéré comme faible.)

L'Imam Hanbalite Mouwafaq Ibn Qoudama a écrit dans son livre **Al Mouqni'** : « Celui qui aura porté atteinte à l'honneur de la mère du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) devra être mis à mort, qu'il soit musulman ou un incroyant. »

Pour en revenir au sort des parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) plusieurs arguments permettent de contrer effectivement le hadith rapporté par Mouslim.

Lorsque cette question fut posée à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), il répondit : « Sache que tous les ancêtres du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) étaient croyants, et ce, de son père (paix sur lui) jusqu'à notre maître Adam (paix sur lui). »

L'interrogateur l'interpella : « Quelle est alors la signification de la parole du Très Haut : « Lorsque Abraham dit à son père Azar [...] » (Sourate 6 Les bestiaux, verset 74) » ? » (Car Azar est mort dans la mécréance et s'il est le père d'Abraham c'est qu'il fait donc partie des ancêtres non croyants du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui))

Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) répondit : « Azar était son oncle, car s'il avait été son père biologique, il ne lui aurait point été nécessaire d'insister en mentionnant le nom « Azar » après avoir dit qu'il s'agissait de son père, en effet le terme « père » est suffisant. Ce qui vient prouver cela c'est sa demande de pardon en faveur de ses parents vers la fin de sa vie après qu'Allah nous a informés : « Mais dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua [...] » (Sourate 9 Le repentir, verset 114) ; or à la fin de sa vie il a dit : « Ô notre Seigneur ! Pardonne-moi ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants [...] » (Sourate 14 Abraham, verset 41) et s'il avait été réellement son père, il ne l'aurait pas désavoué.

Dans la véritable exactitude, Allah a sanctifié les prophètes (paix sur eux). Pas un prophète ne provient d'une semence souillée par la mécréance, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « Allah n'a cessé de me transporter (c'est-à-dire sa lumière) de reins purs en matrices saines et chastes [...] » jusqu'à la fin du hadith.

Et dans un autre hadith, il a dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « J'ai été suscité dans le meilleur de chaque siècle de la postérité d'Adam, siècle après siècle [...] » et « [...] il n'y a pas deux filiations qui se soient subdivisées sans qu'Allah ne m'ait affilié à la meilleure des deux [...] » jusqu'à la fin du hadith.

Peut être que certains diront que ce que désigne le terme « meilleur », et ce, malgré leur mécréance, c'est ce que les gens ont atteint dans l'excellence de la générosité, du pardon, de l'indulgence et de la noblesse des caractères, car ces qualités-là se retrouvent chez une personne infidèle à Allah.

Nous disons : ce que désigne le terme « meilleur » en eux c'est le meilleur dans la foi. Par conséquent, il n'y a pas eu un seul désobéissant depuis l'époque d'Adam jusqu'à son époque (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). De plus, la terre ne s'est jamais vidée un seul instant de la présence de Waly sur terre par lesquelles Allah repousse les calamités des habitants de la terre, et la prééminence d'un infidèle sur un croyant est impossible au regard de la Loi.

Ainsi, par son information (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), il nous indique que chacun de ses ancêtres était meilleur que les Waly de leurs époques mis à part les prophètes (paix sur eux),

il nous indique qu'ils sont donc croyants par ces propos « du meilleur de chaque siècle de la postérité d'Adam, siècle après siècle... ».

Il en est ainsi pour chaque prophète, Allah n'a jamais suscité un prophète (paix sur eux) à partir d'une semence souillée par l'infidélité, car l'infidèle est une impureté comme le dit la parole du Très Haut : « [...]les polythéistes ne sont qu'impuretés [...] » (Sourate 9 Le repentir, verset 28) et la parole du Très Haut : « Les pires des bêtes chez Allah ce sont les infidèles » (Sourate 8 Le butin, verset 55) et la parole du Très Haut : « Les infidèles parmi les gens du Livre et les idolâtres [...] » jusqu'à « [...] de toute la création ce sont eux les pires » (Sourate 98 La preuve, verset 6). Tout cela indique que le terme « meilleur » désigne bien la foi seulement, car il n'y a pas de « meilleur » dans la mécréance.

Il en résulte de par ses arguments décisifs que les ancêtres du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) étaient tous des croyants et que Azar ne fait pas partie de ses aïeuls comme vu précédemment, et il résulte de par la validité probante de cette étude qu'il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ne provient point du rein d'un infidèle, et ce, depuis l'époque d'Adam (paix sur lui) jusqu'à sa conception.

Cela montre aussi que chacun de ses aïeuls était meilleur que les Waly de leurs époques respectives comme nous l'avons vu et cela lui est spécifique en raison du hadith disant qu'il n'a point été souillé par la fornication depuis Adam jusqu'au jour de sa noble conception. Quant aux autres prophètes (paix sur eux), pour le fait qu'il n'y ait point d'infidèle dans leurs ascendances, cela ne concerne que leur père biologique. » **Djawahirou-l-Ma'ani**

On constate que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) éclaire deux points très importants. Le premier c'est que tous les aïeuls du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) depuis Adam jusqu'à lui, ont toujours constitué l'élite de leurs époques. Le second c'est qu'il y a toujours eu sur terre et il y aura toujours jusqu'à la fin des temps des gens vouant un culte à Allah et par les invocations desquelles la terre est préservée. Ces deux points mis en rapport prouvent incontestablement que les ancêtres du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) furent tous des croyants et de plus, les meilleurs de chaque génération.

En voici quelques détails :

1- Tous ses aïeuls depuis Adam (paix sur lui) jusqu'à lui ont toujours constitué l'élite de leurs époques :

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **J'ai été suscité dans le meilleur de chaque siècle de la postérité d'Adam, siècle après siècle, jusqu'à paraître dans celui-ci.** » (Rapporté par Boukhari dans son Sahih selon Abou Houreyra (qu'Allah l'agrée))

Il est rapporté par Baihaqi dans **Dala-il Al Nubuwa** selon Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Il n'est pas deux filiations qui ne se soient subdivisées sans qu'Allah ne m'ait affilié à la meilleure des deux. Je fus conçu des reins de mes géniteurs sans que rien du paganisme ne m'ait souillé. Je suis le fruit d'unions légales, pas celles de l'adultère cela depuis Adam à mon père et ma mère. Je suis celui d'entre vous qui a la plus pure des naissances et les plus nobles aïeux.** »

Il est rapporté par Mouslim et Tirmidhi selon Wathila ibn Asqa' (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Parmi les descendants d'Abraham, Allah a élu Isma'il. Parmi les descendants d'Isma'il, Allah a élu les Banou Kinana. Parmi les descendants des Banou Kinana, Allah a élu les Qouraïchites. Parmi les descendants des Qouraïchites, Allah a élu les Banou Hachim. Parmi les descendants des Banou Hachim, Allah m'a élu.** »

Il est rapporté par Ibn Sa'd dans son **Tabaqat** selon Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Les meilleures des Arabes sont les Moudar, les meilleures des Moudar sont les Banou AbdManaf, les meilleures des Banou AbdManaf sont les Banou Hachim, les meilleures des Banou Hachim sont les Banou Abdelmoutalib. J'en jure par Allah, depuis le jour où Adam (paix sur lui) fut créé, il n'est pas deux filiations qui ne se soient subdivisées sans que je ne sois affilié à la meilleure des deux.** »

Il est rapporté par Tabarani, Baihaqi, et Abou Nou'aïm selon Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Allah a conçu la création puis en a privilégié la postérité d'Adam. De la postérité d'Adam, Il a privilégié les Arabes. De la postérité des Arabes, Il a privilégié les Moudar. De la postérité des Moudar, Il a privilégié les Qouraïchites. De la postérité des Qouraïchites, Il a privilégié les Banou Hachim. De la postérité des Banou Hachim, il m'a privilégié. Je suis issu des meilleurs parmi les meilleurs, parmi les meilleurs.** »

Il est rapporté par Tirmidhi avec une chaîne bonne et par Baihaqi selon Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Lorsque Allah me conçut, Il fit de moi la meilleure de Ses créatures. Lorsqu'Il répartit les gens en tribus, Il me suscita au sein de la meilleure d'entre elles. Lorsqu'Il détermina les êtres, Il m'attribua la meilleure d'entre toutes. Lorsqu'Il répartit les familles, Il me suscita parmi la meilleure des familles. Je suis celui d'entre eux qui a la meilleure famille parmi les meilleures des êtres.** »

Il est rapporté par El Hakem selon Rabi'a ibn El Harith (qu'Allah l'agrée) qui raconte : « Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) fut informé que des gens tenaient à son encontre des propos déplaisants, ils disaient : « Mohammed est semblable à un palmier qui aurait poussé dans une déchetterie. » Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) se mit en colère puis dit : « **Allah a conçu Sa création puis l'a répartie en deux catégories, Il me plaça au sein de la meilleure des deux. Il répartit les deux catégories en tribus puis me plaça au sein de la meilleure d'entre elles. Ensuite Il les répartit en famille et Il me plaça au sein de la meilleure d'entre elles.** » Puis le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ajouta : « **Je suis celui d'entre vous qui a la meilleure des tribus et la meilleure des familles.** » »

Il est rapporté par Tabarani dans **El Aousat** ainsi que Baihaqi dans **Dala-il Nubuwa**, selon 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Jibril (paix sur lui) m'a dit : « J'ai observé les terres des Orient à ses Occidents et n'ait point vu de meilleur homme que Mohammed, de même je n'ai point vu de meilleur fils que ceux des Banou Hachim.** »

Ibn Hajr dit dans son livre **Al Amaliya** : « L'authenticité de ce hadith brille de toutes ses lumières sur les feuilles le rapportant selon cette version. Chacun sait que la supériorité, l'excellence et la primauté sont des dons d'Allah ; et la préexcellence auprès de Lui ne saurait côtoyer le polythéisme. »

2- Il y a toujours eu sur terre et il y aura toujours jusqu'à la fin des temps des gens vouant un culte à Allah et par les invocations desquelles la terre est préservée.

Il est rapporté par Abdrazzaq dans **El Mousannaf** selon Ma'amar selon Ibn Jarir, selon Ibn El Moussayeb qui a dit que 'Ali ibn Abi Taleb (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Depuis que ce monde existe, il y a toujours eu sur cette terre sept musulmans et plus, sinon la terre aurait été détruite, ainsi que tous ceux qui la peuplent.** » (La chaîne est authentique selon les critères de Boukhari et Mouslim. Ibn Moundhir le rapporte Marfou' dans son exégèse du Qoran.)

Ibn Jarir rapporte dans son commentaire du Qoran selon Ibn Haoubach qui a dit : « **Depuis que ce monde existe, il y a toujours eu sur cette terre quatorze musulmans et plus par lesquels Allah**

préserve les habitants de la terre et fait surgir sa prospérité, excepter à l'époque d'Abraham (qu'Allah l'agrée) car il fut seul. »

Il est rapporté par Ibn Moundhir dans son Tafsir selon Qatada qui a dit au sujet de la parole du Très Haut : « **Descendez d'ici tous (du Paradis) ! De ma part vous viendra une guidance ; ceux qui suivront Ma guidance n'auront à se faire ni frayeur, ni affliction.** » (Sourate 2 La vache, verset 38) en disant : « Depuis qu'Adam fut expulsé du Paradis, Allah a toujours eu des saints sur cette terre. De même, Il n'a jamais laissé le Diable y œuvrer seul, mais Il a toujours eu des serviteurs s'adonnant à Son culte. »

El Hafidh Ibn AbdelBarr rapporte de Qasim selon l'imam Malik qui a dit : « On m'a rapporté d'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Allah ne cessera d'avoir sur terre un Saint à Son service tant que le diable aura un allié pour le servir. » »

L'imam Ahmed rapporte dans **Zouhd** ainsi que Khalal dans **Karamat El Aouliya** avec une chaîne authentique selon les critères de Boukhari et Mouslim, qu'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il y a toujours eu sur cette terre après Noé (paix sur lui) sept (personnes) par lesquelles Allah préserve les habitants de la terre. » Ce hadith est élevé jusqu'au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) (Marfou').

Al Azraki rapporte dans **Tarikh Mekka** selon Zouhaïr ibn Mohammed (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Il y a toujours eu sur cette terre sept musulmans et plus, sinon la terre aurait été détruite et ceux qui la peuplent avec. »

Al Joundy rapporte dans **Fadaïl Mekka** selon Moujahid (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Il y a toujours eu sur la surface de cette terre sept musulmans et plus. Sinon la terre aurait été détruite ainsi que tous ceux qui la peuplent. »

Il est rapporté par l'imam Ahmed dans **Zouhd** selon Ka'b (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Après Noé (paix sur lui) il y a toujours eu sur terre quatorze (musulmans) par lesquelles Allah repousse les calamités. »

Il est rapporté par Khalal dans **Karamat El Aouliya** selon Zadhan qui a dit : « Après Noé (paix sur lui) la terre ne s'est jamais vidée de douze (musulmans) par lesquels Allah préserve les habitants de la terre. »

Il est rapporté par Ibn Moundhir dans son exégèse avec une chaîne authentique, selon Ibn Jarir au sujet de la Parole du Très Haut : « **Ô mon Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la prière ainsi qu'une partie de ma descendance. Seigneur exauce mon invocation.** » (Sourate 14 Abraham, verset 40) en disant : « Depuis, il y a toujours eu parmi la descendance d'Abraham (paix sur lui) des gens étant dans la saine nature originelle (Fitra) et adorant Allah. »

Concernant le cas d'Azar, si on considère qu'il est le père biologique d'Abraham alors toute cette argumentation s'effondre. Or l'avis qui prédomine c'est qu'il fut bel et bien l'oncle paternel d'Abraham (paix sur lui) et non point son père :

Il est rapporté par Ibn Abi Chaïba, Ibn El Moundhir et Ibn Abi Hatim selon plusieurs chaînes dont certaines sont authentiques, que Moujahid a dit : « Azar n'était pas le père d'Abraham. »

Ibn El Moundhir rapporte avec une chaîne authentique selon Ibn Jourayj au sujet du verset : « [...] **Lorsque Abraham dit à son père Azar [...]** » (Sourate 6 Les bestiaux, verset 74), il a dit :

« Azar n'est pas son père. Abraham (paix sur lui) est le fils de Tarih fils de Charoukh fils de Nahour fils de Falikh. »

Ibn Abi Hatim rapporte avec une chaîne authentique, que l'on demanda à Souddi : « Azar est-il le nom du père d'Abraham ? » Il répondit : « Non, son nom est Tarih. »

Or il est d'usage chez les Arabes d'appeler son oncle paternel « père », même s'il ne s'agit que d'un sens figuré. Cela se retrouve dans le Qoran où il est dit : « **Étiez-vous témoins lorsque la mort se présenta à Jacob ? Il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils dirent : « Nous adorerons ton Dieu, le Dieu de tes pères, Abraham, Isma'il et Ishaq [...] » (Sourate 2 La vache, verset 133).** Dans ce verset Isma'il (paix sur lui) est nommé père alors qu'en réalité il est l'oncle paternel de Jacob (paix sur lui), il en est de même pour Abraham (paix sur lui) qui est leur grand-père.

Ibn Abi Hatim a dit au sujet de ce verset qu'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) a dit : « On appelait le grand-père « père » » puis il récita le verset. »

Ibn Abi 'Aliya a dit aussi : « L'oncle paternel est ici nommé « père » ».

Mohammed ibn Ka'b El Qouradhi a dit : « Le père (biologique) est un père et l'oncle paternel est un père. » puis il récita le verset en question.

Tout ceci confirme le hadith rapporté par Ibn El Moundhir dans son Tafsir avec une chaîne authentique, selon Souleïman ibn Sourad qui a dit : « Lorsqu'ils ont voulu jeter Abraham dans le feu, tous s'unirent, même les vieilles femmes se joignirent à eux. Abraham dit alors : « Je place ma confiance en Allah et Il me suffit comme protecteur. » Quand ils le précipitèrent (au milieu des flammes) Allah dit : « [...] **Ô feu ! Sois fraîcheur et paix pour Abraham.** » (Sourate 21 Les prophètes, verset 69). **SON ONCLE** dit alors : « C'est grâce à moi qu'il connaît ce sort ! » Allah fit alors se détacher de la fournaise un tison brûlant qui l'atteignit au pied et le consuma. » Dans ce récit il s'agit de l'oncle paternel d'Abraham (paix sur lui) et c'est au cours de cet événement qu'il trouva la mort.

L'usage de ce genre de terme se retrouve aussi dans les hadiths. Pour exemple, Tirmidhi rapporte un hadith authentique selon Ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée) où le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Chaque Messager a un parrain parmi les Envoyés et le mien est mon père...** » Dans le commentaire de ce hadith, Mounawi explique que le mot « père » désigne Abraham et non pas le père biologique du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

Dans le célèbre hadith relatant l'Ascension et rapporté par Boukhari ; Adam, Noé et Abraham (paix sur eux) saluèrent le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en disant : « **Bienvenue au fils vertueux** » ; quant à Moïse, 'Issa et d'autres prophètes, ils dirent : « **Bienvenue au frère vertueux** » alors qu'il n'est ni le fils, ni le frère biologique d'aucun d'entre eux.

Ainsi Azar, conformément au témoignage Qoranique, mourut idolâtre et Abraham le désavoua et ceci se déroula durant l'évènement du bûcher, puis il quitta Babylone et il se passa cinquante années entre cet événement et l'invocation qu'il effectua à la Mecque où il dit : « **Ô notre Seigneur ! Pardonne-moi ainsi qu'à MES PERE ET MERE et aux croyants [...]** » (Sourate 14 Abraham, verset 41). Ce qui prouve bien qu'Azar n'était point son père et Ibn Kathir, mentionnant le départ de Babylone d'Abraham avec sa famille, il évoqua : « **puis ils se rendirent à Harran (Nord de la Péninsule Arabique) où Tarih, le père d'Abraham, décéda.** »

Il existe de nombreux autres arguments venants renforcer ceux-là, mais il serait trop long de les exposer, il est possible de se référer aux écrits de l'imam Souyoufi dans **El Hawi lil Fatawi**.

Cependant, nous allons tout de même évoquer le cas du hadith rapporté par Mouslim selon Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit qu'un homme demanda au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **Ô Messenger d'Allah, où est mon père ?** » Il répondit : « **Il est au Feu.** » L'homme s'éloigna attristé, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) le rappela et lui dit : « **Mon père et ton père sont au Feu.** »

Comment comprendre ce hadith qui est pourtant authentique et qui semble s'opposer à ce qui a été avancé auparavant ?

Avant tout, il faut comprendre qu'il ne suffit pas de connaître et d'exposer un hadith pour pouvoir émettre un avis religieux. Il faut maîtriser l'art de la compréhension qui permet de concilier les versets du Qoran, les hadiths et autres sources légales de la Loi.

C'est pourquoi il a été rapporté par Ibn Abî Zayd al-Mâliki que Sufyân ibn 'Uyayna a dit : « **Le Hadith est un gouffre sauf pour les juristes.** » Et le compagnon de Malik, 'Abd Allâh ibn Wahb a dit : « **Le Hadith est un gouffre sauf pour les Oulémas. Toute personne mémorisant le Hadith n'ayant pas un imam en fiqh est égarée (dall), et si Allah ne nous avait pas secourus par Malik et al-Layth [ibn Sa'd], nous aurions été égarés.** » (Ibn Abî Hâtim dans l'introduction **d'al-Jarh. wa al-Ta'dîl** (p. 22-23) ; Ibn Abî Zayd, **al-Jâmi' fi al-Sunan** (p. 118-119) ; Ibn 'Abd al-Barr, **al-Intiqâ'** (p. 61) ; al-Dhahabî.

Ibn Abî Zayd commente : « **Il [Sufyân] a voulu dire que quiconque autre qu'un juriste prendrait les textes dans leur sens apparent alors qu'en fait il doit être interprété à la lumière d'un autre Hadith ou d'une autre preuve qui lui reste cachée ; ou encore il pourrait s'agir d'une preuve annulée à cause d'une autre l'abrogeant. Personne ne rencontre (les critères de) la responsabilité du savoir à part ceux qui ont approfondi leur apprentissage et obtenu le fiqh.** » L'imam al Haythami a dit une chose similaire dans **al-Fatâwâ al-Hadîthiyya**.

Il a aussi été rapporté d'Ibn Wahb : « **J'ai rencontré 316 érudits parmi les gens de science, mais sans Mâlik et al-Layth, j'aurais dévié.** » (Rapporté par Ibn Hibban dans l'introduction d'**al-Majrûhîn**).

Une autre version dit : « **Sans Mâlik ibn Anas et al-Layth ibn Sa'd j'aurais péri ; j'ai toujours cru que tout ce qui est [authentiquement] rapporté comme venant du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) devait être mis en pratique.** » (Rapporté par Ibn 'Asâkir et al-Bayhâqî cf. Ibn Rajab, **Sharh. Al-'Ilal** (1 :413) et **'Awwâma** (p.76))

Une autre version dit : « **J'ai rassemblé de nombreux Hadiths et ils m'ont plongé dans la confusion. J'ai consulté Mâlik et al-Layth et ils m'ont dit : « Prends ceci et laisse cela. » »** (Rapporté Qâdî 'Iyâdh dans **Tartîb al-Madârik**) ; Ibn Wahb a compilé 120 000 récits d'après Ahmad ibn Salih comme rapporté dans **Tabaqat al-Shafi'iyya al-Kubra** d'Ibn al Soubki.

Ainsi, Ibn 'Ouqda a répondu à un homme l'interrogeant à propos d'un certain récit : « **Gardez-vous au minimum de tels Hadith, car en vérité ils ne sont appropriés que pour ceux qui connaissent leur interprétation.** »

Yahyâ ibn Sulayman a rapporté d'Ibn Wahb qu'il a entendu Malik dire : « **Beaucoup de ces hadiths sont [cause] d'égarement. Certains ont été rapportés par moi et j'aurais souhaité, pour**

chacun d'entre eux, être par deux fois flagellé à l'aide d'un bâton. Certes je ne les rapporterai plus ! » (Rapporté par al-Khatib dans **al-Faqîh wal-Mutafaqqih**). Par sa parole : « Beaucoup de ces hadiths sont [cause] d'égarément », Malik voulait dire qu'ils étaient utilisés dans un mauvais contexte et un sens erroné, car la Sunna est sagesse et la sagesse est le fait de replacer chaque chose dans son contexte.

L'imam Chafi'i rapporte qu'on a dit à Malik ibn Anas : « Ibn `Uyayna a rapporté d'al-Zouhri des choses que tu n'as pas rapportées ! » Il a répondu : « Pourquoi devrais-je rapporter tous les hadiths que j'entends ? À moins de vouloir égarer les gens ! » (Rapporté par al-Khatib dans **al-Jâmi' li Akhlâq al-Râwî**)

L'imam Chafi'i (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Vous [les savants du Hadith] êtes les pharmaciens tandis que nous [les juristes] sommes les médecins. » Mullâ `Alî al-Qarî a commenté : « Les premiers savants ont dit : le savant du Hadith sans connaissance du fiqh est tel le vendeur de médicaments qui n'est pas médecin : il est en leur possession, mais il ne sait pas quoi en faire, et les savants du fiqh sans connaissance du Hadith sont tels des médecins sans médicament : il connaît les remèdes, mais n'en a pas de disponible. » (Al-Qârî, Mu`taqad Abî Hanifata...)

Ainsi dans les quatre écoles juridiques les plus connues, les Imams ont contrevenu, de par leurs avis, à des Hadiths qui sont pourtant cités dans le Sahih Mouslim et Boukhari et cela parce qu'il existe des arguments contradictoires qui les autorisent à le faire. Et bien il en est de même concernant le Hadith de Mouslim sur le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

En conséquence, parmi les raisons permettant de ne pas tenir compte de ce hadith pour condamner le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) il y a le fait d'envisager que lorsque l'interlocuteur a dit en demandant : « Où est mon père ? » et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en répondant : « Mon père... » Tous deux pensaient à Abou Talib, son oncle paternel et non pas à son père biologique.

Deux éléments permettent effectivement de l'envisager :

- Premièrement, il est attesté que c'est sous ce nom : « Père de Mohammed » que l'on surnommait Abou Talib à son époque. C'est pour cette raison que ses contemporains s'adressèrent à lui en lui disant : « Dis à ton fils qu'il cesse d'offenser nos dieux. » Plus tard ils lui dirent : « Donne-nous ton fils (Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui)) afin que nous puissions le tuer et prends ce garçon à sa place. » Et Abou Talib d'objecter : « En somme, vous me demandez mon fils afin de le tuer et vous me remettez le vôtre afin que je m'en occupe à votre place ! »

De même, quand Abou Talib se rendit en Syrie avec Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), le moine Bahira lui demanda : « Qu'est cet enfant pour toi ? » Il répondit : « C'est mon fils. » Le moine lui dit alors : « Il est impossible que le père de cet enfant soit encore en vie. »

Nous constatons que concernant Abou Talib ce surnom était usuellement admis alors qu'en réalité il n'est que son oncle, mais du fait d'être son tuteur, de l'avoir éduqué, défendu et protégé il est devenu l'interlocuteur privilégié de tout domaine le concernant.

- Deuxièmement, il existe un Hadith semblable à celui-ci dans lequel figure la mention d'Abou Talib à la fin du récit : Il est rapporté par Tabarani selon Oum Salama (qu'Allah l'agrée) qui rapporte que Al Harith ibn Hachim se rendit auprès du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), lors du pèlerinage d'Adieu et il lui demanda : « **Ô Messager d'Allah, tu exhortes les gens à préserver les liens du sang, à honorer son voisin, à protéger l'orphelin, à nourrir les faibles et les démunis. Tout ceci Hachim ibn Moughira (son père) le faisait aussi. Ô Messager d'Allah, quel est son sort ?** »

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) répondit : « **Chaque tombe dans laquelle gît une personne qui n'a pas attesté qu'**Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah**, est un brasier ardent. Certes j'ai vu mon oncle Abou Talib submergé par des flammes envahissantes, Allah le fit sortir de ce supplice du fait qu'il est mon parent et qu'il fut bienveillant à mon égard. Puis Il le plaça dans un feu ballottant.** »

Enfin pour clôturer, voici une seconde explication sur la façon d'aborder le sort des parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) :

Les parents du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sont décédés avant la prophétie de leur fils et il n'est point de sanction avant cela selon le verset : « [...] **et Nous n'avons jamais châtié avant l'envoi d'un messenger.** » (Sourate 17 El Isra, verset 15) Ibn Jarir et Ibn Abi Hatim rapportent, dans leurs commentaires du Qoran, que d'après Qatada ce verset signifie : « **Allah ne châtiara personne, tant qu'une information ou une preuve évidente émanant de Lui ne parvient à cette personne.** »

On demanda à Cheikh Al Munawi si le père du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) était en Enfer. Quelqu'un lui dit : « **Est-il attesté qu'il était musulman ?** » Stupéfait, le Cheikh répondit : « **Il est décédé pendant la « Fatra » (à ne pas confondre avec Fitra) et il n'est point de sanction avant qu'un prophète ne soit suscité.** » (Fatra : Période comprise entre la mission de deux prophètes (paix sur eux)).

Selon le verset aussi : « **Si un malheur les atteignait en rétribution de ce que leurs propres mains avaient préparé, ils diraient : « Seigneur, pourquoi ne nous as-tu pas envoyé un Messenger ? Nous aurions alors suivi tes signes et nous aurions été croyants.** » » (Sourate 28 Le Récit, verset 47)

Ibn Abi Hatim rapporte dans son commentaire du Qoran, au sujet de ce verset, selon une bonne chaîne de rapporteurs (Hasan) le hadith d'Abou Sa'id El Khoudri (qu'Allah l'agrée) dans lequel le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **La personne décédée pendant la Fatra dira : « Seigneur, aucune révélation ne m'est jamais parvenue et aucun messenger n'est venu à moi.** » » Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) récita alors : « **Seigneur, pourquoi ne nous as-tu pas envoyé un Messenger ? Nous aurions alors suivi tes signes et nous aurions été croyants.** » »

Selon le verset qui dit : « **Et Nous ne faisons point périr de cité avant qu'elle n'ait eu des avertisseurs à titre de rappel, et Nous ne sommes pas injustes.** » (Sourate 26 Les poètes, versets 208 et 209)

Abd ibn Houmayd, Ibn Moundhir et Ibn Abi Hatim rapportent dans leurs commentaires du Qoran que Qatada explique ces versets par : « **Allah n'a jamais fait périr de cité sans avoir préalablement exposé Ses arguments à ses habitants, sans les avoir démontré par des preuves évidentes, sans leur avoir laissé le temps de se rétracter, et qu'un prophète et une révélation ne leur soient parvenus. Ceci à titre de rappel et d'exhortation et de preuve pour Allah au Jour du**

Jugement. « **Nous ne sommes pas injustes.** » C'est-à-dire : « Nous n'en sommes pas à les châtier, tant que des arguments et des preuves ne leurs soient parvenus. » »

Il y a d'autres versets de ce genre. Quant aux hadiths au sujet des épreuves que subiront les gens de la Fatra, il est rapporté par Ahmed Ibn Hanbal, Ishaq ibn Rahwiyah ainsi que Baihaqi dans son livre **El P'tiqad** après l'avoir authentifié selon Aswad ibn Sari' (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit :

« **Quatre (catégories) feront l'objet d'un examen au Jour du Jugement : le sourd, l'aliéné, le vieillard sénile et celui décédé durant la Fatra. Le sourd dira : « Seigneur, certes l'Islam est venu, mais je n'entendais absolument rien ». L'aliéné dira : « Seigneur, certes l'Islam est venu, mais les enfants se jouaient de moi en me souillant avec de la fiente. ». Le vieillard dira : « Seigneur, certes l'Islam est venu, mais je ne comprenais plus rien. ». Celui qui est décédé durant la Fatra dira : « Seigneur, aucun de Tes Messagers n'est venu à moi. » Chacun devra alors jurer qu'il obéira à tout ce qu'il lui sera ordonné. Allah leur fera alors savoir qu'Il leur ordonne d'entrer en Enfer ! À ceux qui auront obéi, ses flammes seront fraîches et salutaires. Quant à ceux qui s'y seront refusés, ils y seront conduits de force. »** »

Il est rapporté aussi par Abdrazzaq, Ibn Jarir, Ibn El Moundhir et Ibn Abi Hatim selon Abou Houreyra (qu'Allah l'agrée) qui rapporte du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **Au Jour du Jugement, Allah réunira les gens nés dans la Fatra, l'aliéné, le sourd-muet et les vieillards décédés avant l'avènement de l'Islam. Un émissaire leur sera envoyé et leur dira : « Entrez dans le Feu ! » Ils diront : « Comment pourrait-il en être ainsi alors qu'aucun messenger n'est venu à nous ? » Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « Par Allah ! S'ils y étaient entrés, ses flammes auraient été fraîches et salutaires. » Un (second) émissaire leur sera envoyé. Il sera alors obéi par ceux d'entre eux (prédestinés) à le faire. »** »

Abou Houreyra ajouta : « **Récitez si vous le désirez : « et Nous n'avons jamais châtié avant l'envoi d'un messenger. »** » La chaîne de ce hadith est authentique selon les critères de Boukhari et Mouslim et il est Marfou'.

Il est rapporté encore par El Hakem dans **El Moustadrak** et El Bazzar selon Thaouban (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit :

« **Au Jour du Jugement, les païens de l'époque de la Jahiliya viendront portant leurs idoles sur le dos. Allah les interrogera à leur sujet. Ils diront : « Seigneur, Tu ne nous as pas envoyé de Messenger et aucune prescription de ta part ne nous est parvenue. Si Tu nous avais envoyé un messenger, sois certain que nous aurions été Tes serviteurs les plus dévoués. » Allah leur dira : « Qu'en serait-il de votre obéissance si en ce jour Je vous donnais un ordre ? Obéiriez-vous ? » Ils répondront : « Oui. » Il leur ordonnera alors de se rendre au seuil de la Géhenne et d'y entrer de leur plein gré. Ils s'en iront.** »

Arrivé à proximité, ses grondements et ses crépitations se feront entendre. Ils rebrousseront chemin, reviendront auprès de Lui et diront : « Seigneur, ne nous expose pas à ses tourments. » Il leur dira : « N'avez-vous pas prétendu que vous m'obéiriez si Je vous donnais un ordre ? » Allah leur fera prêter serment qu'ils ne s'y refuseront pas une seconde fois et leur dira : « Rendez-vous au seuil de la Géhenne et entrez-y. » Ils y retourneront. »

Arrivé à proximité ils se raviseront, reviendront et diront : « Seigneur, épargne-nous ses tourments. Jamais nous n'aurons le courage d'y entrer. » Allah leur commandera alors : « Entrez-y méprisés ! » Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ajouta : « S'ils avaient obéi dès la première injonction, les flammes de la Géhenne leur seraient devenues fraîches et salutaires. » » El Hakem a dit de ce hadith qu'il est authentique selon les critères de fiabilité de Boukhari et Mouslim.

Souyoufi démontre qu'il existe trois catégories d'individus au sein de la Fatra :

- 1) Ceux qui, par un effort de réflexion personnel, ont déduit les principes de la croyance authentique. Parmi eux certains ne se sont pourtant pas conformés aux prescriptions d'une législation existante, alors que d'autres se sont totalement conformés à l'une d'elle tels 'Toubba' et son peuple (Christianisme).
- 2) Ceux qui ont modifié et dénaturé la révélation d'Abraham, qui sont devenus polythéistes, qui ont dénigré le monothéisme, qui ont institué leurs propres lois et définis eux-mêmes le licite et l'illicite. Ces gens représentent en fait la majeure partie des gens de la Fatra, ils forgèrent des mensonges sur Allah et construisirent des temples païens afin de concurrencer la Ka'ba bénie.
- 3) Ceux qui n'ont été ni polythéistes, ni monothéistes, qui n'ont pas adopté la législation d'un Envoyé et ne se sont pas érigés en législateurs, ni n'ont inventé une religion, mais qui, au contraire, ont passé leurs vies dans l'indifférence.

En fait, seuls les gens de la deuxième catégorie justifient un châtement du fait que rien n'excuse leur impiété.

Qu'Allah nous pourvoie du respect qui incombe envers la majesté de la meilleure des créatures notre maître bien-aimé Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

